

Communiqué de presse

**Paris Habitat limite à 0,8 % l'évolution
des loyers en 2010**

Certains journaux se sont fait l'écho d'augmentations importantes de loyers dans les HLM.

En application de la politique modérée d'évolution des loyers fixée par la ville de Paris, les augmentations votées depuis 10 ans par le conseil d'administration de Paris Habitat-OPH, premier bailleur social public français (119 000 logements gérés), sont systématiquement inférieures aux recommandations gouvernementales. Sur la période, elles sont également inférieures à l'inflation.

Pour 2010, le conseil d'administration de Paris Habitat-OPH a décidé de limiter l'évolution des loyers de son patrimoine social et intermédiaire à + 0,8 %. Cette hausse est inférieure à la recommandation du gouvernement qui fixait à 1 % le taux d'augmentation.